

Bercy dévoile certaines caractéristiques de son Plan d'épargne avenir climat



© 2023 Les Echos Publishing

Dans le cadre du projet de loi Industrie verte qui doit être présenté au Parlement prochainement, Bercy vient de préciser les contours de son nouveau plan d'épargne. Baptisé « Plan d'épargne avenir climat », il a vocation à répondre aux besoins de financement du « monde décarboné ». Concrètement, ce plan s'adresserait exclusivement aux mineurs. Étant précisé que les sommes investies seraient bloquées jusqu'à la majorité de l'enfant (des cas de déblocage exceptionnel seraient prévus). Le blocage permettrait d'engager des investissements de long terme, notamment dans les énergies renouvelables, la décarbonation de l'industrie ou les entreprises innovantes, explique-t-on au ministère de l'Économie et des Finances.

Autre caractéristique, la rémunération attachée à ce contrat d'épargne devrait être plus attractive que celle du Livret A. Une rémunération qui ne devrait pas être fixée réglementairement mais qui dépendrait directement du rendement des investissements réalisés. S'agissant du plafond d'investissement, le Plan d'épargne climat partagerait celui du Livret A, à savoir 23 000 euros. En outre, Bruno Le Maire a souligné que le Plan d'épargne avenir bénéficierait de conditions fiscales avantageuses : ni impôt ni cotisation au moment du déblocage des sommes épargnées.

Objectif annoncé par Bercy avec ce nouveau plan : collecter annuellement 1 milliard d'euros...

© 2023 Les Echos Publishing